



3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

La lecture de cette prise de position ne vous prendra pas plus de trois minutes. Elle vous apporte un éclairage bref mais précis sur un thème touchant l'enfance et la jeunesse.

Nous vous souhaitons une fructueuse session d'automne 2021, *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

Evaluer la création d'un observatoire national de la petite enfance

Un observatoire national de la petite enfance permettrait à la Confédération de soutenir et de coordonner les efforts de tous les acteurs du domaine de la petite enfance ainsi que de préciser son rôle et de l'exercer de manière compétente. La CFEJ recommande d'approuver le postulat Baume-Schneider 21.3741 « Un observatoire national de la petite enfance ».

L'objectif d'une politique de la petite enfance est que TOUS les enfants puissent grandir sainement et exploiter leur potentiel. Il revient aux cantons et aux communes d'adopter des stratégies et des mesures permettant de réaliser cet objectif. C'est la raison pour laquelle il existe une diversité de modèles et d'offres, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les cantons et les communes n'accordent pas tous la même importance à la politique de la petite enfance. Par conséquent, l'accès des enfants aux offres de soutien et d'accueil nécessaires ou adéquates dépend de leur lieu de résidence.

En février 2021, dans son rapport sur la politique de la petite enfance¹, le Conseil fédéral a dressé pour la première fois un état des lieux des mesures prises par la Confédération, les cantons et les communes. Il souligne l'importance de cette thématique pour la société et montre comment il entend développer le rôle de la Confédération dans le cadre de la répartition actuelle des tâches et des compétences.



Le rôle de la Confédération : coordonner, encourager les échanges et améliorer les données de base

Le rôle de la Confédération consiste actuellement à coordonner les mesures étatiques, à encourager les échanges d'informations et d'expériences et à développer les données de base. Elle entend en outre renforcer à l'avenir la collaboration entre les services fédéraux concernés afin de mieux coordonner les mesures prises à l'échelon fédéral.

Coordination et échange d'informations

De nombreux rapports font état de lacunes dans la coordination de l'offre dans le domaine de la petite enfance, entre autres, au niveau national. Le défi

¹ Politique de la petite enfance. État des lieux et possibilités de développement au niveau fédéral. Rapport du Conseil fédéral. Berne (2021): <https://bit.ly/3tw5mpZ>



majeur réside dans la multitude d'organes, d'organisations, d'initiatives et de spécialistes impliqués dans la conception de la politique de la petite enfance ; ceux-ci relèvent tant du domaine public que du domaine privé. Outre des niveaux institutionnels différents, la politique de la petite enfance touche aussi différents champs thématiques (par ex. la santé, la formation ou l'intégration).

Soutien d'un observatoire national

La CFEJ est d'avis qu'un observatoire national contribuerait à une meilleure coordination entre toutes les parties prenantes. Il incomberait à cet observatoire de rassembler et d'élaborer des bases pour le développement de stratégies et de soutenir ainsi les cantons et les communes dans l'examen et l'amélioration de leur offre. Il faciliterait en outre le transfert de connaissances et la création de synergies.

Sur le plan pratique, un observatoire pourrait coordonner les questions liées à la petite enfance abordées dans le cadre de différents programmes nationaux et garantir les échanges et les transferts de connaissances, et ce, même après leur achèvement. Il pourrait aussi jouer le rôle de plateforme pour recueillir les demandes des différents acteurs et élaborer des propositions d'amélioration afin de combler les lacunes de coordination identifiées grâce à ces échanges.



Développement ciblé grâce à des données nationales

En raison d'un manque de données, il est très difficile de disposer actuellement d'une vue d'ensemble de l'offre disponible, de sa qualité, des formes d'organisation, des ressources en personnel ainsi que du financement dans le domaine de la petite enfance. L'existence de grandes différences entre les régions ne fait toutefois aucun doute. Disposer de données nationales permettrait un développement de la

politique de la petite enfance ciblé, progressif et soigneusement accompagné. C'est pour cette raison que la CFEJ préconise l'établissement de statistiques nationales sur la petite enfance. C'est aussi une des recommandations formulées par la Commission suisse pour l'UNESCO dans son rapport « Instauration d'une politique de la politique enfance »².

Au cours des dernières années, les nombreux acteurs du domaine de la petite enfance se sont adressés à diverses reprises au Parlement et au Conseil fédéral pour demander leur intervention et pour faire état de lacunes dans l'offre. L'une des demandes fréquemment formulées porte par exemple sur le renforcement de la coordination en matière de qualité de l'offre, allant jusqu'à demander l'introduction de standards de qualité applicables à toute la Suisse³. L'existence de données nationales permettrait de placer ce type de demandes dans un contexte plus large et de définir les priorités.

Disposer de données nationales permettrait en outre d'observer l'impact des mesures de la Confédération, puis de définir les prochaines étapes.



Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 92 26

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch

² Instauration d'une politique de la petite enfance : Un investissement pour l'avenir, Education et accueil des jeunes enfants / Encouragement précoce en Suisse. Berne (2019). <https://bit.ly/3E7w8de>

³ Faeh, Andrea, & Vogt, Franziska. Quality beyond regulations in ECEC: country background report for Switzerland. San Gallo (2021). <https://bit.ly/3n6ysuZ>